

LES IVOIRIENS DE RETOUR EN CÔTE D'IVOIRE



MINISTÈRE DE L'INTEGRATION AFRICAINE
ET DES IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR

ASSISTANCE POUR LES IVOIRIENS DE RETOUR EN CÔTE D'IVOIRE

Chers Bénéficiaires du Projet du fonds fiduciaire d'urgence UE/ OIM Côte d'Ivoire,

AKWABA !

L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), en collaboration avec le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur (MIAIE) et ses partenaires sont heureux de vous assister à votre arrivée en Côte d'Ivoire dans le cadre du projet du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de l'Union Européenne.

Ce nouveau fonds fiduciaire, de l'Union européenne, mis en œuvre par l'OIM Côte d'Ivoire, est une initiative régionale qui couvre 14 pays. Il vise à assurer **la sécurité**, à garantir **la dignité et les droits des migrants** en vue de faciliter leur réintégration dans leur pays d'origine. Il constitue une opportunité, une chance pour vous de réussir votre avenir. Tous n'ont pas cette chance!

Au-delà de l'assistance à l'arrivée, l'assistance qui pourrait vous être octroyée ne sera pas systématique. Tout dépendra d'une série de critères ainsi que de votre attitude individuelle.

Dans tous les cas, le processus de réintégration prendra du temps et l'OIM ne pourra prioriser que les urgences et personnes les plus vulnérables.

Tout comportement abusif, perturbateur envers le personnel de l'OIM ou les agents du Gouvernement (violences verbales ou physiques, intimidation, insultes, etc.) est inadmissible et conduit d'office à l'exclusion définitive du programme.

À PROPOS DE L'ASSISTANCE À LA RÉINTÉGRATION

- L'OIM Côte d'Ivoire, en étroite collaboration avec la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur et ses partenaires nationaux vous apportera une assistance pour vous appuyer dans le cadre de votre retour en Côte d'Ivoire. **Dans les prochains mois suivant votre retour** notre équipe peut vous aider à plusieurs niveaux, notamment à :
 - Poursuivre vos études ;
 - Recevoir les soins dont vous pourriez éventuellement avoir besoin ;
 - Suivre une formation professionnelle ; ou
 - Participer à une formation générale ;
 - Référencement vers des projets de réintégration déjà existants ;
- Exceptionnellement**, en fonction de votre vulnérabilité et de votre motivation et détermination, recevoir un appui à la mise en place d'une petite entreprise collective.



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations



© 2012 OIM. Tous droits réservés. L'Union Européenne

Organisation Internationale pour les Migrations - Côte d'Ivoire:

Cocody les Plateaux Vallon • Lot No 1616 Rue L107

Abidjan • Côte d'Ivoire

Tel: +225 22 52 82 00 • Fax: +225 2 252 40 24

E-mail: iomabidjan@iom.int • Internet: <http://www.iom.int>

Pour le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens
de l'Extérieur:

Tel : +225 22 41 43 69 / +225 20 33 12 12

E-mail : info@integration.gouv.ci

Internet: <http://www.integration.gouv>



FONDS FIDUCIAIRE UNION EUROPÉENNE- OIM POUR LA PROTECTION ET LA RÉINTÉGRATION DES MIGRANTS

COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ASSISTANCE DE L'OIM

✓ Étape 1 : Assistance à l'arrivée

A l'arrivée, un pécule de réinsertion d'un montant de 50.000 FCFA vous sera remis. Il devra couvrir vos besoins immédiats et frais de transport secondaire. Vous recevrez une seconde partie quelques jours après votre retour. Pour un meilleur suivi il est important de communiquer lors de l'entretien vos coordonnées ou celles d'un parent, ami ou proche (téléphone ou autre) sur lesquelles vous pourrez être joignable pour toute information complémentaire dans les mois à venir.

✓ Étape 2: Conseils et recommandations

L'OIM vous contactera pour envisager comment vous soutenir dans votre réintégration. Selon votre vulnérabilité, motivation et engagement, l'OIM vous orientera vers des services adéquats et pourra vous proposer de participer à des activités visant à faciliter votre réintégration. A vous de tirer un maximum de cette étape et de bien réfléchir à vos perspectives. **Aucune assistance au-delà de cette étape n'est systématique ou garantie.**

✓ Étape 3: Assistance supplémentaire (seulement pour certains cas)

Sous certaines conditions de vulnérabilité, l'OIM peut également vous proposer de compléter un «plan de réintégration». En fonction de vos besoins, de vos compétences et des opportunités dans votre zone de retour (y compris sur la base d'études de marché), l'OIM peut évaluer avec vous la possibilité de mettre en place un projet collectif ou un projet impliquant votre communauté de retour. Dans de tels cas, l'OIM vous aidera à élaborer un plan de réintégration. Si vous avez des besoins médicaux ou psychosociaux, vous pourrez bénéficier d'un soutien provisoire. Toute cette étape n'est pas automatique et dépendra d'une multitude de critères dont votre collaboration et engagement.

MERCI DE NOTER QUE

- Le pécule de réinsertion doit couvrir vos besoins de première nécessité.
- Le programme **NE NOUS PERMET PAS DE VOUS FOURNIR DE L'ARGENT EN ESPÈCE**, mais plutôt de vous assister à couvrir les coûts liés à l'assistance décrite ci-dessus.
- Nous vous rappelons que l'assistance supplémentaire n'est pas automatique et que nous nous réservons le droit d'exclure du programme toute personne dont le comportement n'est pas approprié ou ne serait pas collaboratif, de manière définitive.
- Vous devez vous assurer d'avoir **UNE PIÈCE NATIONALE D'IDENTITÉ** en bonne et due forme et de bien conserver vos autres documents de voyage
- Le bureau de l'OIM - Côte d'Ivoire est ouvert **du lundi au vendredi de 9h à 17h. L'accès au bureau se fait uniquement sur RDV en appelant le 86 23 64 16 ou le 87 15 15 92**
- **Un médecin est disponible à l'OIM sur RDC au 72 94 82 48.**



Organisation internationale pour les migrations (OIM)
L'organisme des Nations Unies chargé des migrations